

DEC131799DR19

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe BAZIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 010416DR19 du 20 juillet 2001 portant nomination de M. Philippe BAZIN aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Philippe BAZIN, le 1^{er} juillet 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 1^{er} juin 2013

Le directeur de l'unité

Frédéric THIBAUT-STARZYK

Le Délégué régional du CNRS
pour la Normandie

Le Directeur de l'ENSICAEN

Vincent GOUJON

Dominique GOUTTE

